

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 mars 2017

Etaients présents : M . **LACARRERE**, **Mmes ARTIGUES, MONTEGUT,MM BOUE, CALVET, ESQUERRE, PIQUE, Mmes DARMANI, DUCHEIN, ESTRADE.**

Etait excusée : **Mme ZANGHI**

Secrétaire de séance : **Mme ARTIGUES**

La séance est ouverte à 20 h 30

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire indique qu'il convient de rajouter une question à l'ordre du jour afin d'apporter une modification à la dénomination des voies.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

Monsieur le Maire indique que des modifications concernant la dénomination des noms de rues n'ont pas été prises en compte par la Poste. Il est donc nécessaire de délibérer pour que ces changements soient pris en compte.

La dénomination Chemin de Cantaloup sera remplacée par Chemin de Cravarisse et celle chemin de la Pintole par chemin du Nougardou.

Des fautes d'orthographe ont aussi été repérées, il convient de faire une lecture attentive du document.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

DISSOLUTION DU CCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi NOTRe a rendu facultatif le Centre Communal d'Action Sociale dans les communes de moins de 1500 habitants. Les petites communes n'ayant pas dans leur CCAS des moyens suffisants pour répondre aux besoins de personnes en difficultés, Monsieur le Maire en propose la dissolution au 1er avril 2017.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que l'appartement communal de Lannes sera remis en location au 1er avril 2017. Il sera occupé par Francis FAUR. Le montant mensuel du loyer est de 330€.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE "PLAN LOCAL D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE" A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi NOTRe prévoit le transfert de cette compétence aux Communautés de Communes. Mais cette loi laisse la possibilité aux communes de s'opposer à ce transfert si 25% d'entre elles représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION VOIRIE DE LA CC CAGIRE GARONNE SALAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que toutes les communes doivent être représentées à la commission voirie. Il sollicite les membres du conseil municipal pour y siéger. Il est le seul à proposer sa candidature.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA CLECT DE LA CC CAGIRE GARONNE SALAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que toutes les communes doivent être représentées à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Il propose à Roselyne ARTIGUES d'y siéger.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

. La Communauté de Communes a créé des commissions et les conseillers municipaux sont sollicités pour y siéger .

Ressources Humaines : Bertrand LACARRERE

Finances : Guylaine DARMANI

Services aux Communes : Bertrand LACARRERE

Voirie : Bertrand LACARRERE

Service à la Personne : Roselyne ARTIGUES

Rivière et GEMAPI : Roselyne ARTIGUES

Agriculture et Forêt : Patrick BOUE et Jacques ESQUERRE

Enfance, petite enfance et jeunesse : Véronique MONTEGUT et Céline ESTRADE

Sport : Bertrand LACARRERE et Guylaine DARMANI

. Les chemins qui nécessitent des travaux doivent être listés afin d'établir la programmation 2017.

. Suite à l'étude du SDEHG les lampadaires existants seront équipés de LED et les lampadaires à poser au quartier des Lébrats seront équipés de panneaux solaires. Le montant des travaux est évalué à 133000€. Les 20% de cette somme sont à la charge de la commune et seront financés par un prêt sur 12 ans contracté auprès du SDEHG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Montastruc de Salies, le 9 mars 2017.

Le Maire

Bertrand LACARRERE